

CONSEIL SYNDICAL

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Syndical du 17 décembre 2018

Délégués en exercice : 51

Présents : 37

Conseil départemental : 10

M. Jacques LEMARE (Président de séance), M. Luc LAMIRAULT, M. Gérard SOURISSEAU, M. Rémi MARTIAL, M. Stéphane LEMOINE, M^{me} de LA RAUDIERE, M. Francis PECQUENARD, M. Christophe LE DORVEN (suppléant de M. de MONTGOLFIER), M. Jean-Noël MARIE (suppléant de M^{me} Delphine BRETON), M^{me} Elisabeth BARRAULT (suppléante de M^{me} Sylvie HONNEUR)

Conseil régional : 1

M^{me}. Estelle COCHARD

EPCI : 26

M. John BILLARD, M. Bruno TARANNE, M. Bernard PUYENCHE (suppléant de M. Philippe SCHMIT), M. Loïc BARBIER, M^{me} Martine ROUSSET (suppléante de M. Pierre LEPORTIER), M^{me} Catherine CROIBIER, M. Frédéric GIROUX, M. Guy LAVIE, M^{me} Emmanuelle BONHOMME, M. Michel GIRARD, M. Denis GOUSSU, M. Guy CHAMPION, M. Daniel BOSSION, M^{me} Françoise RAMOND, M. Albert MARSOT (suppléant de M. Jean Paul MALLET), M. Jacques WEIBEL, M. BELLANGER (suppléant de M^{me} Jocelyne PETIT), M. Olivier LECOMTE, M. Bruno PERRY, M. Didier RENVOISÉ, M. Pierre LUCAS (suppléant de M. Jean Paul DUPONT), M. Jean-François ROBERT, M. Marc GUERRINI (suppléant de M. Jean Louis BAUDRON), M. Patrick COUTANT, M. Christian BICHON, M^{me} Mireille ÉLOY

Pouvoirs : 3

EPCI :

M. Michel ETIENNE AUGUSTIN donne pouvoir à M. Joël BARBIER
M^{me} Evelyne DELAPLACE donne pouvoir à M^{me} Martine ROUSSET
M. Patrick RIEHL donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU

Absents excusés : 23

Conseil départemental : 3

M. Albéric de MONTGOLFIER, M^{me} Delphine BRETON, M^{me} Sylvie HONNEUR

Conseil régional : 4

M. Dominique ROULLET, M. Harold HUWART, M. Xavier NICOLAS, M^{me} Sylvie ROUXEL

EPCI : 16

M. Philippe SCHMIT, M. Pierre LEPORTIER, M. Patrick RIEHL, M^{me} Evelyne DELAPLACE, M. Jean-Luc SCHREIBER, M. Michel ETIENNE AUGUSTIN, M. Christian MAISONS, M. Jérôme DEPONDT, M. Jean Paul MALLET, M^{me} Jocelyne PETIT, M. Marc MOLET, M. Jean-Paul DUPONT, M. Xavier CHABANNES, M. Hugues ROBERT, M. Jean Louis BAUDRON, M. Victor PROVÔT

Rapport n° 1 : Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 25 septembre 2018

Le procès-verbal du Conseil Syndical du 25 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité, sans commentaire particulier.

Rapport n° 2 : Décisions prises par le Bureau et par le Président

Le Conseil Syndical prend acte des décisions prises par le Bureau et par le Président.

Rapport n° 3 : Décision modificative n° 2

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver en section de fonctionnement :
 - o La diminution des crédits inscrits en dépenses au chapitre 011 (Charges à caractère générale) de 121 625,73 €
 - o L'augmentation des crédits inscrits en dépenses au chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) de 160 000,00 €
 - o L'augmentation des crédits inscrits en dépenses au chapitre 042 (Dotations aux amortissements des immobilisations) de 212,00 €
 - o L'augmentation des crédits inscrits en recettes au chapitre 042 (Quote-part des subventions d'investissement) de 38 586,27 €.

- d'approuver en section d'investissement :
 - o L'augmentation des crédits inscrits en dépenses au chapitre 040 (amortissement des concessions et droits similaires) de 38 586,27 €
 - o L'augmentation des crédits inscrits en recettes au chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement) de 160 000,00 €
 - o L'augmentation des crédits inscrits en recettes au chapitre 13 (subventions d'équipement transférables) de 290 000,00 €
 - o L'augmentation des crédits inscrits en recettes au chapitre 040 (Amortissement des immobilisations) de 212,00 €
 - o La diminution des crédits inscrits en recettes au chapitre 16 (Emprunts) de 411 625,73 €.

- d'approuver la décision modificative n°2

Rapport n° 4 : Débat d'orientation budgétaire 2019

Suite à ce débat, le Président Jacques LEMARE rappelle que ce débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote.

Rapport n° 5 : Lissage de l'autorisation de programme AP 2013 - NUM

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le lissage de l'AP 2013-NUM jusqu'en 2019, et d'approuver le report des crédits de paiements sur l'année 2019 au chapitre 23 :

(M€)	Total AP	CP 2013-2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Montant de l'AP et répartition des crédits de paiement	63,02	49,80	7,65	3,77	1,80

Rapport n° 6 : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements de l'exercice 2019

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2019 le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le chapitre 20 pour l'exercice 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre	Article	Budget 2018	Montant autorisé (max 25 %)
20 : immobilisations incorporelles	208	200 000 €	50 000 €

Rapport n° 7 : Déploiement de la fibre optique à l'abonné sur la totalité du Département d'Eure-et-Loir dans le cadre de l'AMEL

Le Conseil Syndical, par 55 voix POUR, 10 voix CONTRE et 3,6 voix ABSTENTION :

- décide de retenir la proposition d'engagements d'SFR reçue en réponse à l'Appel à manifestation d'engagements locaux sur le département d'Eure-et-Loir
- d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le Président à la signer avec SFR,
- décide de solliciter l'Etat pour que cet engagement soit consacré en application de l'article L.33-13 du Code des postes et communications électroniques,

Rapport n° 8 : Déploiement d'un réseau THD Radio : autorisation de signature d'un contrat global de performance et versement d'indemnités aux candidats

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser le versement des indemnités aux candidats du marché global de performance pour le réseau THD Radio conformément aux prescriptions du marché.

Rapport n° 9 : Convention pour la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques entre Genonville et Villeau (Tr 3 Voves) sur la Communauté de Communes Cœur de Beauce

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention pour la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques entre Genonville et Villeau pour un montant de 164 775,61 € HT
- d'autoriser le Président à signer cette convention avec la Communauté de communes Cœur de Beauce

Rapport n° 10 : Convention pour la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques entre Terminiers et le lieu-dit Echelles sur la commune de Terminiers.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention pour la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques sur la commune de Terminiers entre Eure-et-Loir Numérique et la Commune de Terminiers pour un montant de 21 317.08 € HT
- d'autoriser le Président à signer cette convention avec la Commune de Terminiers

Rapport n° 11 : Convention pour la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques entre Eure-et-Loir Numérique et Synelva – Projet entre les hameaux des Bruyères et de Marly sur la commune de Marchéville.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention pour la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques entre Eure-et-Loir Numérique et et Synelva entre les hameaux des Bruyères et de Marly sur la commune de Marchéville,
- d'autoriser le Président à signer cette convention avec Synelva

Rapport n° 12 : Convention pour la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques entre Eure-et-Loir Numérique et Synelva – Projet Montançon sur la commune de Bailleau le Pin et Beaufrancois sur la commune d'Epeautrolles.

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention pour la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques entre Eure-et-Loir Numérique et et Synelva sur les communes de Bailleau le Pin et Epeautrolles, projet « Montançon / Beaufrancois »
- d'autoriser le Président à signer cette convention avec Synelva

Rapport n° 13 : Bail de location pour l'implantation d'un local technique de communications électroniques (Shelter) à Cherisy

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le bail de location de terrain pour le shelter (PM) sur la commune de Cherisy,
- d'autoriser le Président à signer ce bail avec la commune de Cherisy.

Rapport n° 14 : Gestion des emplois du Syndicat – Recours à des vacataires (ajouté en séance)

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- d'habiliter l'autorité territoriale à recruter le cas échéant à titre de vacataire une ou plusieurs personnes pour des besoins temporaires, spécifiques et discontinus, rémunérés à l'acte :
 - 13 euros bruts pour un(e) administratif de catégorie C
 - 23 euros bruts pour un(e) administratif ou un(e) technicien de catégorie B
 - 38 euros bruts pour un(e) administratif ou un(e) ingénieur de catégorie A